

COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

# Association Du Printemps Ecologique



32 rue de Mogador - 75009 Paris  
Tél +33 (0)1 56 02 65 80  
Email [contact@cabinetbec.eu](mailto:contact@cabinetbec.eu) - [www.cabinetbec.eu](http://www.cabinetbec.eu)

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France  
SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Paris 327 643 086 - TVA FR 43 327 643 086  
Membre du groupe F.-M. Richard & Associés

**Association Du Printemps Ecologique**

127 avenue de Flandre

75019 PARIS

Réf. : 126 749

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes de l'Association Du Printemps Ecologique pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, nous avons effectué les diligences prévues par les normes générales définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Pour une meilleure information, nous croyons devoir ajouter que les garanties et les engagements hors bilan étant repris de façon extra comptable, les éléments mentionnés sont ceux qui nous ont été indiqués ainsi que ceux que nous avons relevés au cours de notre mission.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du Bilan	100 059 €
▶ Résultat de l'exercice	- 2 706 €

---

Ces comptes annuels ont été établis à partir des informations communiquées par l'Association Du Printemps Ecologique.

Dans le cadre de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre les travaux suivants :

- les demandes de confirmation aux tiers,
- le contrôle physique et la valeur des stocks,
- l'évaluation du contrôle interne.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Paris, le 19 octobre 2023

Xavier HUAULT-DUPUY

**Association Du Printemps Ecologique**  
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022**

<b>ACTIF</b>	Brut au 31/12/2022	Amort. et provisions	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021	<b>PASSIF</b>	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b> Immobilisations incorporelles	11 200	2 800	8 400	—	<b>Fonds propres</b>	—	—
<b>Immobilisations corporelles</b> Terrains Constructions Installations et agencements Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	— — — — —	— — — — —	— — — — —	— — — — —	Fonds syndicaux sans droit de reprise Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	— — 43 037 -2 706	— — 9 181 33 855
<b>Immobilisations financières</b> Participations Titres immobilisés droits de créances Prêts Autres immobilisations financières	— — — 1 800	— — — —	— — — 1 800	— — — —	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>40 330</b>	<b>43 037</b>
					<b>Fonds reportés et fonds dédiés</b> Fonds dédiés	—	—
					<b>FONDS DÉDIÉS</b>	—	—
				15	Provisions pour risques Provisions pour charges	— —	— —
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 015</b>	<b>2 800</b>	<b>10 215</b>	<b>15</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	—	—
Stocks	—	—	—	—	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers	— —	— —
Avances et acomptes versés	900	—	900	—	Avances et acomptes reçus Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	— 17 090 461	— 2 696 —
<b>Créances</b> Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	— — 32 000	— — —	— — 32 000	— — 100 000	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	— — 153	— — 84
<b>Sous-total créances</b>	<b>32 000</b>	<b>—</b>	<b>32 000</b>	<b>100 000</b>	Produits constatés d'avance	42 024	98 720
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	— 56 539	— —	— 56 539	— 44 522	<b>DETTES</b>	<b>59 728</b>	<b>101 500</b>
Charges constatées d'avance	404	—	404	—	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 059</b>	<b>144 537</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>89 844</b>	<b>—</b>	<b>89 844</b>	<b>144 522</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 859</b>	<b>2 800</b>	<b>100 059</b>	<b>144 537</b>			

## Association Du Printemps Ecologique

Compte de résultat du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021
	12 mois	12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	1	110
Prestations	4 682	—
Dons	30 100	10
Contributions financières	20 000	47 500
Subventions d'exploitation	36 696	1 280
Utilisation des fonds dédiés	—	—
Autres produits (hors cotisations)	43	—
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	—	—
<b>TOTAL I</b>	<b>91 523</b>	<b>48 900</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats	58 881	411
Autres achats et charges externes	15 157	12 132
Aides financières	—	—
Impôts, taxes et versements assimilés	—	—
Salaires et traitements	15 820	2 502
Charges sociales	1 571	—
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 800	—
Dotation aux provisions sur actif circulant	—	—
Dotation aux provisions pour risques et charges	—	—
Report en fonds dédiés	—	—
Autres charges	1	—
<b>TOTAL II</b>	<b>94 230</b>	<b>15 045</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 706</b>	<b>33 855</b>
<b>Produits financiers :</b>		
Produits autres valeurs mobilières	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	—	—
Reprise sur provisions et transferts de charges	—	—
<b>TOTAL III</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—
Intérêts et charges assimilées	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
<b>TOTAL IV</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	—	—
Sur opérations en capital	—	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
<b>TOTAL V</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	—	—
Sur opérations en capital	—	—
Dotation aux amortissements et provisions	—	—
<b>TOTAL VI</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>91 523</b>	<b>48 900</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>94 230</b>	<b>15 045</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits		
Dons en nature	—	—
Prestations en nature	—	—
Bénévolat	—	—
<b>Total produits</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Charges		
Secours en nature	—	—
Mise à disposition gratuite de biens	—	—
Prestations en nature	—	—
Personnel bénévole	—	—
<b>Total charges</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT COURANT</b>	<b>-2 706</b>	<b>33 855</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANNUELLES</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## Association Du Printemps Ecologique

Siège social : 127 avenue de Flandre 75019 PARIS

### Comptes annuels : ANNEXE

#### Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Association Du Printemps Ecologique se caractérise pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 par les données suivantes :

Total du bilan :	<b>100 059 €</b>
Produits d'exploitation :	<b>91 523 €</b>
Résultat :	<b>-2 706 €</b>

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'Association.

#### 1. Faits majeurs de l'exercice

Néant.

#### 2. Objet social de l'Association, nature et périmètre des missions, moyens mis en œuvre

L'Association a pour objet la promotion de l'écologie au travail et la mise à disposition de ressources destinées aux actions collectives menées par les salariées et agents dans les organisations privées et publiques, visant à adapter le dialogue social à l'impératif écologique. L'association pourra développer les moyens qu'elle jugera appropriés pour réaliser son objet.

Elle pourra notamment :

- Promouvoir l'éco-syndicalisme dans le débat public en France et en Europe
- Mettre en partage les méthodes et moyens correspondant à son Objet
- Contribuer à l'organisation et la promotion des congrès, conférences ou toute autre manifestation servant son Objet
- Développer un centre de ressources afin de collecter et publier tout support de recherche et de communication (lettre, ouvrage, rapports etc.) servant son Objet
- Élaborer des partenariats
- Recruter tout personnel pour la réalisation de son Objet
- Offrir de manière permanente ou occasionnelle des produits à la vente ou des prestations de services entrant dans le cadre de son Objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

### **3. Principes, règles et méthodes comptables**

#### **3.1. Principes comptables retenus**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du plan comptable général et dans le respect du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **3.2. Changement de méthode comptable**

Néant.

#### **3.3. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

#### **3.4. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **3.5. Stocks**

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition

#### **3.6. Avances et acomptes versés**

Les avances et acomptes versés sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **3.7. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **3.8. Charges constatées d'avance**

Elles concernent des charges engagées dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

#### **3.9. Fonds propres**

Les réserves sont constituées des résultats des exercices antérieurs affectés conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

### **3.10. Provisions**

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

### **3.11. Emprunts et dettes financières divers**

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

### **3.12. Dettes fournisseurs et charges à payer**

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

### **3.13. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

### **3.14. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits reçus dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

## 4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

### 4.1. Bilan actif

#### 4.1.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	—	<b>11 200</b>	—	<b>11 200</b>
Logiciels	—	11 200	—	11 200
<b>Immobilisations corporelles</b>	—	—	—	—
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	—	—	—	—
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisation en-cours	—	—	—	—
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15</b>	—	—	<b>15</b>
Titres de participation	15	—	—	15
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>11 200</b>	<b>—</b>	<b>11 215</b>

Amortissements et dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	—	<b>2 800</b>	—	<b>2 800</b>
Logiciels	—	2 800	—	2 800
<b>Immobilisations corporelles</b>	—	—	—	—
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	—	—	—	—
Mobilier	—	—	—	—
<b>Immobilisations financières</b>	—	—	—	—
Titres de participation	—	—	—	—
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>2 800</b>	<b>—</b>	<b>2 800</b>

#### 4.1.2. Stocks

Néant.

#### 4.1.3. Avances et acomptes versés

Ce poste concerne les acomptes versés aux fournisseurs pour réserver les prestations de l'exercice suivant et/ou les avoirs à imputer.

#### 4.1.4. État des créances

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, dont le détail est le suivant :

	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Créances usagers et comptes rattachés :	—	—	—
Autres créances :			
- Personnel et org sociaux fiscaux	—	—	—
- Autres Structures	32 000	—	32 000
- Divers	—	—	—
<b>Total</b>	<b>32 000</b>	<b>—</b>	<b>32 000</b>

#### 4.1.5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

#### 4.1.6. Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 56 539 € au 31 décembre 2022.

#### 4.1.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges comptabilisées sur l'exercice en cours et se rapportant à l'exercice suivant.

## 4.2. Bilan passif

### 4.2.1. Fonds propres

Les fonds propres ont évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Mouvements de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Réserves	—	—	—	—
Report à nouveau	9 181	33 855	—	43 037
Résultat de l'exercice	33 855	-33 855	-2 706	-2 706
<b>Fonds propres</b>	<b>43 037</b>	<b>—</b>	<b>-2 706</b>	<b>40 330</b>

### 4.2.2. Fonds reportés et fonds dédiés

Néant.

### 4.2.3. Provisions pour risques et charges

Néant.

### 4.2.4. État des dettes

L'ensemble des dettes est à échéance à moins d'un an.

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	—
Avances et acomptes reçus	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- Fournisseurs	—
- Charges à payer	17 090
Dettes fiscales et sociales	
- Personnel et comptes rattachés	458
- Sécurité sociale	4
- Autres organismes	—
Dettes clients	
- Clients	—
Autres dettes	
- Autres	153
Produits constatés d'avance	42 024
<b>Total</b>	<b>59 728</b>

### 4.3. Comptes de résultat

#### 4.3.1. Dons

Le détail des dons est le suivant :

<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	—
Montant de la rubrique de produits "Legs ou Donations" définie à l'article 213-9	30 100
Prix de vente des biens reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Utilisation des fonds reportés liés aux "Legs ou Donations"	—
<b>Charges</b>	<b>Montants</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Dotation des dépréciations d'actifs reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Report en fonds reportés liés aux "Legs ou Donations"	—
<b>Solde de la rubrique</b>	<b>30 100</b>

Il s'agit principalement de la convention de Mécénat liant la MAIF et l'association au titre de 2022.

#### 4.3.2. Contributions reçues

L'Association du Printemps Ecologique a perçu une contribution d'ECF au titre des conventions suivantes :

- Convention signée en mai 2021 pour la réalisation d'un projet entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 30 juin 2022 pour un total de 30 000 € dont 20 000 € au titre de 2022.

#### 4.3.3. Subventions d'exploitation

Il s'agit la quote-part d'une subvention accordée dans le cadre de la convention qui lie l'Association à l'ANACT sur la période du 22 novembre 2021 au 30 septembre 2023.

#### 4.4. Contributions en nature

Conformément à l'article L 431-10 du règlement 2018-06 de l'ANC, l'Association doit comptabiliser les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie.

L'Association bénéficie de bénévolat qui, du fait de son caractère non significatif, n'est pas valorisé dans les comptes. L'Association ne bénéficie pas d'autres contributions volontaires en nature.

#### 4.5. Rémunérations des dirigeants

Rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (article 20 de la loi du 23 mai 2006).

Personnes concernées :

- Président
- Vice Président
- Trésorier

Aucune des personnes concernées ne bénéficie d'une rémunération et d'avantages en nature.

#### 4.6. Effectif au 31 décembre

L'effectif salarié de l'association est composé à la clôture de :

Effectifs	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents	—	—
Employés	—	—
Apprenti	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>—</b>

### 5. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

#### 5.1. Engagements reçus

Néant.

#### 5.2. Engagements donnés

Néant.

#### 5.3. Engagements de retraite

Néant.

#### 5.4. Engagements de crédit-bail

Néant.